



## EclatAD Cœur d'Ostrevent – 19ème édition

Samedi 02 juin 2018 à Pecquencourt

### Règlement

#### Article 1 : organisation.

Le raid est organisé par le club Tous Azimuts Douai, affilié à la Fédération Française de Course d'Orientation, et par la Communauté de Communes du Cœur d'Ostrevent.

#### Article 2 : règlement.

- 2.1 – Le règlement définit les règles de fonctionnement de l'épreuve. Le fait de s'inscrire à l'épreuve entraîne l'acceptation totale et sans restriction du présent règlement.
- 2.2 – Le raid EclatAD Cœur d'Ostrevent se déroule dans le respect des lois visant la protection de l'environnement.

#### Article 3 : inscriptions, assurances.

- 3.1 – Le raid se court par équipes de 2 coureurs âgés de plus de 16 ans, sauf pour les formules "Familiale" et "Entreprises", pour laquelle il est possible d'avoir plus de 2 concurrents sans restriction d'âge.
- 3.2 – Il s'adresse à tous les licenciés FFCO, UFOLEP, FFTri, et à tous les non-licenciés munis d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du raid multisports en compétition. Tous les participants s'engagent à posséder une attestation de savoir-nager.
- 3.3 – Inscription via Adeorun (<https://eclatad.adeorun.com/>) pour un montant de 50 € pour l'équipe (formules confirmé et découverte), et 20€ pour le Challenge Sports Nature et ce jusqu'au 27/05/18 inclus : refus possible après cette date. L'équipe organisatrice se donne le droit de refuser toute inscription après 120 équipes inscrites.
- 3.4 – Inscription par courrier possible uniquement pour les formules "Familiale" et "Entreprises", chez Agnès Mercier, 67 rue Allendé, 59282 Douchy-les-Mines. Le bulletin d'inscription est à télécharger sur le site de l'organisation (<https://www.facebook.com/eclatad.fr/>).
- 3.5 – Les jeunes de moins de 18 ans inscrits à l'épreuve devront présenter une autorisation parentale pour effectuer celle-ci.
- 3.6 – Les participants s'engagent à respecter le code de la route et les consignes données par les signaleurs. Ils ne sont en aucun cas prioritaires lorsqu'ils circulent sur des routes ouvertes à la circulation. Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables du comportement des équipes enfreignant ce code de la route.





#### Article 4 : matériel obligatoire.

Aucun matériel n'est proposé au départ, mis à part le doigt électronique et les cartes. Vous devrez donc apporter votre propre matériel : VTT, boussoles, ... Le port du casque est obligatoire avec jugulaire fermée. Des petits ravitaillements seront proposés sur certaines épreuves, mais les concurrents doivent être autonomes.

Matériel obligatoire par concurrent : ravitaillement solide et liquide, dossard visible (fourni), casque.

Matériel obligatoire par équipe : téléphone portable chargé avec les numéros des organisateurs (Agnès : 0673768488 – Jeff : 0638646587), couverture de survie, sifflet, matériel de réparation.

Matériel conseillé : boussole, porte-carte VTT.

#### Article 5 : arrivée.

L'équipe sera considérée comme arrivée lorsque les deux partenaires auront franchi la ligne d'arrivée. ATTENTION : vous serez pénalisés par des retraits de points pour un temps limite dépassé.

#### Article 6 : catégories.

Pour toutes les catégories, le classement se fait aux points (crédités grâce aux balises trouvées en VTT et sur les épreuves). Le temps servira à départager les ex-aequo. Tout dépassement de temps sera pénalisé de 10 points par minute entamée.

- Confirmé : 6 heures d'effort avec 80km de VTT, épreuves de course d'orientation, VTT orientation, run and bike, canoë, tir à l'arc. Départ à 13 heures.
- Découverte : 5 heures d'effort, avec 40km de VTT et un programme allégé. Départ à 14 heures.
- Challenge Sports Nature : 4 heures d'effort, une quinzaine de kilomètres de VTT, avec un fléchage pour aider les concurrents, et des épreuves de course d'orientation et de canoë. Départ à 15 heures

#### Article 7 : règles spécifiques aux différentes activités.

- VTT et run and bike : port du casque obligatoire avec jugulaire fermée. Interdiction de circuler à deux sur le VTT.
- Paddle et canoë : gilet de sauvetage obligatoire, port du sac interdit sous les gilets, chaussures obligatoires. Pas de sacs dans les pieds en canoë.

